

**LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE n° 9  
14 octobre 2019**

**2<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-2)**

**Monaco, 21-24 avril 2020**

**SELECTION DU PRESIDENT DE LA 2<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

Références :

- A. Convention relative à l'OHI (Article V. (e) (1))
- B. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI (règle 14)
- C. Lettre circulaire de l'Assemblée n°1 du 29 avril 2019 – *Annonce et dispositions générales*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément aux références A et B et comme annoncé à la référence C, les Etats membres sont invités à soumettre des candidats pour l'élection du président de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI (A-2). Les candidats devront avoir une bonne connaissance, une bonne expérience et être familiarisés avec les activités de l'OHI ; ils devront également maîtriser au moins l'une des langues de travail de l'Assemblée de l'OHI.

2. En vue de faciliter cette procédure et conformément au processus qui a été suivi pour plusieurs Conférences de l'OHI dans le passé et lors de la précédente Assemblée de l'OHI (A-1), le Secrétaire général et les Directeurs de l'OHI ont identifié un candidat dont les qualifications correspondent au profil requis, en la personne du capitaine de vaisseau M.C.J. (Marc) van der Donck, Directeur du Service hydrographique des Pays-Bas, qui a fait savoir qu'il était prêt à assumer la présidence de l'Assemblée.

Le capitaine de vaisseau van der Donck participe depuis longtemps et activement aux travaux de l'OHI et connaît parfaitement un grand nombre de questions qui seront débattues lors de la prochaine Assemblée. Le capitaine de van der Donck, qui a également participé à une Conférence et à une Assemblée de l'OHI, a une expérience confirmée pour présider des événements régionaux, internationaux et intergouvernementaux et possède une excellente connaissance professionnelle de l'une des deux langues officielles de l'Organisation, ainsi que la capacité à s'exprimer dans cette langue.

3. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir informer le Secrétariat de l'OHI avant le **30 décembre 2019** des noms de tout autre candidat qu'ils souhaiteraient proposer à la présidence de la deuxième session de l'Assemblée de l'OHI. Si plus d'un candidat est présenté, une liste de candidats sera diffusée à tous les Etats membres, afin que le président de l'Assemblée soit sélectionné par vote avant l'Assemblée et suffisamment à l'avance pour que le président élu puisse se préparer correctement à cette importante fonction de président. Conformément à la référence B, l'élection du président de l'Assemblée sera confirmée au début de la 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général